

avons donc quatre clusters qui sont en train d'être mis en place. Et il y a un cinquième cluster. M. Suter, je vous le dis de manière très claire, ce cluster «agro-alimentaire et tourisme» est à l'étude. Comme j'ai pu le souligner dans le cadre de l'inauguration du Centre d'excellence du chocolat Nestlé à Broc, le canton pourrait se démarquer de manière idéale, via ce cluster important qui est directement lié à la philosophie du «clean tech» et du développement durable. Et là, je vous le dis, je suis profondément convaincu qu'avec ce cluster on pourra vraiment faire développer très fortement et booster l'économie fribourgeoise et notamment aussi le tourisme fribourgeois.

Puis je vous donne d'autres exemples. Le renforcement du transfert technologique, le renforcement des capacités d'innovation des PME et le soutien aux start-up, la création d'un parc technologique qui est à l'étude maintenant sur la base d'un postulat de votre collègue Collomb. Et puis, la mise en place d'une nouvelle filière de formation ou le développement de filières existantes dans le domaine des «clean tech». Voilà pour le secteur du soutien à l'innovation.

Et ensuite, il y a tout l'environnement des affaires. Ce nouveau positionnement implique également de préserver des conditions attractives afin de permettre l'implantation de sociétés étrangères multinationales à rayonnement économique et scientifique important. Et puis, là je peux dire à MM. Peiry et Collomb que le Conseil d'Etat, dans le contexte des allègements fiscaux, vous a soumis des propositions concrètes la semaine passée et est en train de négocier avec la Confédération une nouvelle évaluation de la situation de l'arrêté Bonny. Là je dois quand même rapidement ouvrir une parenthèse. Il est clair et net que la fin des subventions versées en application de l'arrêté Bonny, dont le canton de Fribourg ne disposera donc plus à partir de 2012, serait un problème absolument majeur pour le développement économique de notre canton. Je l'ai dit à M^{me} Leuthard à plusieurs reprises. Elle est d'accord de revoir maintenant les critères, mais là on est en train de discuter, de négocier encore avec la Confédération et il faut vraiment aller de l'avant dans ce contexte aussi. Et puis, dans le contexte de l'environnement des affaires, on parle aussi de Seed capital. On mettra à disposition de l'argent pour que des nouvelles idées des universités puissent être réalisées rapidement. Il faut également parler de la politique foncière active.

En conclusion, le Conseil d'Etat veut continuer avec dynamisme la politique économique qui vise le développement durable et l'innovation. Il est convaincu que les «clean tech» sont un choix judicieux et responsable pour une compétitivité durable. L'amélioration du revenu par habitant suivra. Je pense que j'ai répondu aux différentes questions des intervenants que j'aimerais remercier encore pour leur soutien dans les grandes lignes de cette nouvelle stratégie. Avec ces quelques considérations, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 142

sur le postulat P2003.07 Denis Grandjean relatif à la construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes du canton (parkings point de contact)¹

Discussion

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Ce rapport sur la construction d'aires de stationnement aux entrées des autoroutes (parkings point de contact) va dans le sens de ma demande, mais sa conclusion veut laisser du temps d'évaluation, de réévaluation avec une solution informatique avant de procéder à la construction de places spécifiques. C'est très dommage que notre canton ne soit pas pionnier dans ce projet.

En effet, dans la situation actuelle, ce rapport indique que le covoiturage se pratique couramment et que cela est bénéfique pour la fluidité du trafic, pour les agglomérations (moins de voitures en ville), pour l'environnement (moins de véhicules représentant moins de pollution et moins d'utilisation de pétrole). Vous citez des points de rencontre existants mais ceux-ci se trouvent souvent sur des parkings privés et les propriétaires mettent de plus en plus de mises à ban car leurs parkings deviennent de plus en plus squattés par des automobilistes pratiquant le covoiturage. Dans votre conclusion, vous voulez créer un site Internet pour Fribourg afin de faire mieux connaître le covoiturage et rendre possible une exploitation efficace et viable.

Pour ma part, je constate que le covoiturage existe de plus en plus et que des sites existent déjà, comme par exemple «Anibis.ch/Automobiles/Covoiturage», ce qui permet d'offrir des trajets à effectuer à plusieurs. De plus, avec l'augmentation du prix du carburant, les automobilistes perçoivent une pression financière pour le covoiturage. Concernant la faisabilité de ces parkings pour le covoiturage, qui pourraient également servir de parkings P+R à certaines entrées d'autoroute, j'ai étudié à titre d'exemples trois sorties d'autoroute sur l'A12. J'ai trouvé des terrains pouvant parfaitement être utilisés pour ces places:

- à Châtel-St-Denis, une parcelle de l'Etat située à la bifurcation route de Vevey-semi-autoroute,
- à Vaulruz, une parcelle située au droit des jonctions de l'A12, dans la zone du domaine public et
- à Rossens, une parcelle au lieu-dit «In-Riau», dans la zone publique, dans le giratoire qui va sur la route cantonale Bulle-Fribourg.

Ces trois parkings pourraient permettre le stationnement de 150 à 200 voitures et, si l'on extrapole ce chiffre sur toutes les sorties d'autoroutes du canton, nous arriverons à un nombre très important de voitures qui n'envahiront plus nos villes chaque jour, en particulier notre capitale, Fribourg.

En conclusion, ces parkings «point de contact» seraient très utiles pour diminuer la circulation, la pollution et favoriseraient les économies d'énergie. De plus, ces parkings représenteraient un grand service à la popu-

¹ Texte du rapport pp. 1386ss.

lation fribourgeoise. En effet, si vous allez à une assemblée à Lausanne, au Comptoir à Martigny ou à ski aux Paccots, l'habitant de notre capitale pourra donner rendez-vous à ses amis, soit aux parkings de Rossens ou de Bulle, et faire le trajet ensemble.

Merci M. le Commissaire pour votre rapport! En espérant que ces quelques lignes incitent l'Etat à accélérer la mise en place de ces parkings «point de contact» aux entrées des autoroutes, en reconnaissant que le gros point négatif que je vois dans ce projet sera la demande qui deviendra vite beaucoup plus importante que l'offre et le besoin de construire de nouveaux parkings plus grand! Merci.

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). Le postulat Denis Grandjean est le bienvenu au moment où nos villes et nos autoroutes sont engorgées. Après réflexion sur la demande de construction d'aires de stationnement pour voitures, je me permettrai de faire une demande supplémentaire concernant les poids lourds. Souvent, pour pouvoir faire une livraison dans une localité, le transporteur doit se séparer de sa remorque mais il ne trouve aucun endroit où il peut la laisser en stationnement.

Avec des places supplémentaires réservées aux poids lourds, on pourrait résoudre un problème qui devient de plus en plus inquiétant. L'impôt RPLP pourrait enfin servir à un projet concret.

Le groupe de l'Union démocratique du centre y est favorable à l'unanimité.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le plan cantonal des routes prévoit que le canton développe l'auto-partage et le covoiturage. Nous pouvons comprendre que des investissements mal ciblés ne permettraient pas d'être efficaces dans ce domaine et nous comprenons que le Conseil d'Etat, qui a l'intention de procéder par étapes, veut dans un premier temps utiliser les infrastructures existantes.

Plusieurs questions restent toutefois ouvertes suite à la lecture du rapport. Le Conseil d'Etat énumère certains parkings existants, comme par exemple, les centres commerciaux où des véhicules pourraient être parqués. Est-ce que les propriétaires de ces différents parkings vont autoriser le parage à la journée, comme il est préconisé dans le rapport? Si ce n'est pas le cas, les conclusions du rapport seraient erronées. De réelles places de parc aux entrées d'autoroutes ne seraient-elles pas plus incitatives? Faire un détour dans un centre commercial fait perdre énormément de temps. Un projet pilote pourrait-il se concrétiser tout de suite de manière à pouvoir tirer des conclusions après une ou deux années? La solution du Conseil d'Etat, qui propose de faire cet essai ultérieurement, permettrait de concrétiser ce projet au plus tôt d'ici 5 à 10 ans; ce qui est énorme si nous tirons un lien avec l'urgence qui nous est imposée de diminuer la consommation d'énergie. Il est aussi important de relever le rôle que peuvent jouer les entreprises privées dans ce domaine en permettant à leurs employés d'avoir des horaires flexibles.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce rapport avec les deux considérations suivantes. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat qui dit en substance que c'est plutôt une question de logistique que de construction de nouvelles places de parc que de favoriser le covoiturage. Nous partageons bien sûr aussi la remarque qu'il n'y a pas seulement le covoiturage par deux voitures mais aussi le Parc & Ride.

Nous souhaiterions que le Conseil d'Etat aille un peu plus loin, en montrant un peu plus de volontarisme pour favoriser ce covoiturage, favoriser aussi le projet technique que nos hautes écoles ont commencé à développer, et qu'on sente vraiment une volonté de favoriser toute mesure technique, organisationnelle et, le cas échéant, constructive pour diminuer le nombre de voitures qui circulent en moyenne avec moins de deux passagers, souvent avec une seule personne à bord aux heures de pointe.

Deuxième remarque, l'élément qui nous manque, aussi bien dans le postulat que dans le rapport, c'est la réflexion. Est-ce que ce sont systématiquement deux ou trois automobilistes qui se rencontreront pour prendre une seule voiture, comme le suggère le point de rencontre de l'aire autoroutière? On a complètement oublié de penser à tous les autres modes de transport: souvent une personne prend la voiture, une autre prend le bus, une autre va à pied ou va à vélo. Il faudrait donc surtout intégrer et favoriser la réflexion pour créer des points de rencontre pour des personnes utilisant le vélo, leurs propres pieds, les transports publics et qui se rencontrent pour partager à un certain point une seule voiture.

Nous souhaitons donc un concept pour favoriser cela avec un respect pour tous les modes de transport, surtout les plus écologiques.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur prise de position. Le député Grandjean a proposé que des parkings «point de contact», c'est-à-dire des aires de stationnement, soient construits aux entrées d'autoroutes situées dans le canton. Dans sa motivation, il faisait valoir que cette mesure favoriserait le covoiturage et contribuerait ainsi à réduire la pollution et l'utilisation des ressources énergétiques. Le Conseil d'Etat partage les réflexions et les soucis du député Grandjean et rappelle que le développement du covoiturage serait vraiment bénéfique à la fluidité du trafic et à l'environnement d'une manière générale. C'est la raison pour laquelle il a aussi intégré cet objectif dans son plan cantonal des transports.

La mise en contact avec des automobilistes constitue le principal défi dans le développement du covoiturage. Les nouvelles technologies de communication ont déjà permis de créer des solutions conviviales. Plusieurs sites Internet existent d'ailleurs à l'heure actuelle au niveau suisse. Une solution, qui permet de répondre aux objectifs du plan cantonal des transports, est actuellement recherchée par le Service des transports et de l'énergie. Malheureusement, le projet intéressant qui avait été développé par feu M. le Professeur Ambros Lüthy n'a pas pu être poursuivi après son décès. C'est la raison pour laquelle le Service des transports

est maintenant en train de faire des réflexions pour trouver vraiment un système convaincant.

Le besoin de créer de nouvelles places de stationnement exclusivement dédiées au covoiturage devra être évalué une fois un portail fribourgeois du covoiturage mis au point. Il est néanmoins à souligner que les P+R sont à préférer aux parkings «point de contact» parce qu'ils favorisent l'utilisation des transports publics. Je pense que M^{me} la Députée Mutter a raison, on doit vraiment essayer de pouvoir intégrer les différents modes de transport pour pouvoir avoir un développement intéressant dans ce contexte-là.

Néanmoins, le Conseil d'Etat est prêt à lancer, le cas échéant, un projet pilote avec le concours actif des communes, mais il est prêt à investir dans de telles infrastructures seulement si les expériences pratiques montrent qu'un véritable besoin existe. Dans l'immédiat, l'ensemble des points de rencontre officieux répartis dans le canton semblent répondre au souci exprimé par le postulant.

Avec ces quelques considérations, le Conseil d'Etat vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat MA4010.09 René Kolly/Gilles Schorderet/Claire Peiry-Kolly/Nicolas Lauper/Jacqueline Brodard/Jacques Vial/Jacques Crausaz/Claudia Cotting/Pascal Andrey/Patrice Jordan
(menace de fermeture de nombreux offices de poste dans le canton de Fribourg)¹

Retrait

Kolly René (PLR/FDP, SC). C'est suite à l'annonce de La Poste s'appêtant à examiner la situation de 500 offices que ce mandat a été déposé. C'était le 25 mars 2009. Quinze jours plus tard, le Gouvernement fribourgeois a reçu une lettre de La Poste l'informant de la situation. La Poste a également annoncé au Gouvernement avoir écrit à chacune des communes concernées motivant les raisons de sa décision et proposant des alternatives, comme le remplacement de certains offices par ces agences postales aménagées dans des commerces de village, une variante bien reçue par les commerces et les communes.

Selon la réponse du Conseil d'Etat, l'ordonnance sur la poste, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004, établit des règles claires en cas de fermeture ou de transfert d'offices de poste. La Poste devrait obtenir un accord avec chaque commune concernée. La décision définitive incombe toujours à La Poste. On peut conclure dès lors que La Poste a respecté la procédure, que les communes concernées ont été consultées et ont été d'accord. On constate que le Conseil d'Etat s'engage à suivre l'évolution de ce dossier. D'entente avec les signataires, nous prenons acte de la réponse du Conseil d'Etat et retirons ce mandat.

¹ Déposé et développé le 25 mars 2009, BGC p. 527; réponse du Conseil d'Etat le 15 juin 2009, BGC p. 1154 ss.

Néanmoins, à titre personnel, je suis convaincu que certaines classes de la population subiront ce démantèlement. Malgré l'apparente satisfaction de certaines communes concernées ou la résignation d'autres, je ne crois pas à la rationalité de cette restructuration. Dans la foulée, je vous rappelle au passage que La Poste a annoncé la suppression de 3500 places de travail en Suisse et que la réorganisation du tri postal, comme par exemple dans le secteur du Mouret, c'est quatre fois Le Mouret-Fribourg par facteur pour aller trier le courrier. Cette réorganisation affaiblit l'économie locale, augmente le trafic sur des axes déjà encombrés et prend du temps précieux pour la distribution. La mise en péril d'autres offices détermine ma question au commissaire: la rencontre du Conseil d'Etat avec La Poste a-t-elle permis d'obtenir d'autres explications et de préserver les intérêts de la population et des régions concernées?

– Ce mandat est retiré par ses auteurs. Cet objet est ainsi liquidé.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 86; rentrés: 84; blancs: 5; nul: 1; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période indéterminée M^{me} Sonia Nicolet, par 55 voix. M^{me} Fabienne Bapst obtient 18 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e à la Justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 76; rentrés: 67; blancs: 7; nuls: 2; valables: 58; majorité absolue: 30.

Est élue pour une période indéterminée M^{me} Myriam Guillet, par 47 voix.

Un-e suppléant-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (2e tour)

Bulletins distribués: 81; rentrés: 79; blancs: 10; nul: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Ont obtenu des voix: M^{me} Caroline Dénervaud: 32; M^{me} Danielle Mayer Aldana: 26; M. Jean-Marie Pasquier: 5; M^{me} Catherine Hayoz: 3; M. Nicolas Gisler: 2.

Un troisième tour est nécessaire. Il aura lieu vendredi matin 11 septembre.

Une assesseure suppléante (représentant les locaux) au Tribunal des baux à loyer de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse

Bulletins distribués: 78; rentrés: 70; blancs: 11; nul: 1; valables: 58; majorité absolue: 30.

Est élue pour une période indéterminée M^{me} Sandra Martins, par 58 voix.